

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Différents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
Conseil Municipal		
33	33	26

Séance du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE. ; M Lucien BEAUZOR ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

Absents :

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**29 Novembre 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée par l'unanimité**DELIBERATION N°2019/11/75****APRES-MIDI RECREATIF EN FAMILLE POUR OUVERTURE DE L'AIRE DE JEUX
DU PARC DE LA VERDURE**

L'aire de jeux implantée au Parc de la Verdure a été approuvée par délibération n°2019/10/64.

Cet équipement, à destination des enfants de 1 à 12 ans, répond à une réelle attente en matière de cohésion sociale. Il sera inauguré le samedi 14 décembre 2019 à travers une manifestation conviviale dédiée aux jeux et aux loisirs pour les enfants et les parents.

Cet équipement, à destination des enfants de 1 à 12 ans, répond à une réelle attente en matière de cohésion sociale. Il sera inauguré le samedi 14 décembre 2019 à travers une manifestation conviviale dédiée aux jeux et aux loisirs pour les enfants et les parents.

Le programme prévisionnel de l'inauguration :

14h00 Structures gonflables, Baby-foot Géant, manèges enfants

15h00 Accueil avec la Mascotte de GUA'NIM, (Animations diverses, Quizz, chasse aux trésors, PhotoBooth...Déambulations (acrobates, échassiers, jongleries) avec « LA SA YE CIE »

16h00 Ouverture officielle de l'aire de jeux par Monsieur le Maire

16H30 Chorégraphie géante avec la mascotte de GUA'NIM

Mini spectacle de danse HIP HOP avec DYC (GUA'NIM), how Street Workout avec OMEGA BAR, Numéro de roue cyr

18h00 Fin de la manifestation

Le budget de l'action est estimé à : **9933,95 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

BUDGET DE LA MANIFESTATION	
INTITULE	TARIF
Jeux gonflables + animateurs	1566,00 €
Manèges et jeux	1200,00 €
Animations+ mascotte+ spectacle Hip Hop+Ateliers jeux	3410,00 €
Animations cirque de rue avec atelier et démo	1350,00 €
Baby foot géant + animateurs	680,00 €
Sonorisation	922,25 €
Protection Civile de La Guadeloupe	302,42 €
Service de sécurité	503,28 €
TOTAL	9 933,95€

Le maire propose au Conseil municipal d'attribuer la somme de neuf mille neuf cent trente trois euros et quatre vingt quinze centimes. (9 933,95 €)

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'allouer un budget de 9 933,95 € pour l'organisation de l'après-midi récréatif en famille pour l'ouverture de l'aire de jeux du Parc de verdure.

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,




Jocelyn SAPOTILLE